

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES

- **Date** : 07 avril 2026
- **Heure de début** : 20:00
- **Heure de fin** : 22:15

Participants

Elus :

Sandrine Jacquet, Maryse Grosbois, Eric Renou, Carlos Gomes, Philippe Delort, Sophie Coste, Matthieu Vétard, Frédéric Le Porhiel, Nathalie Mourlan, Jacques Ahée.

Administratifs :

Patricia Cadoret, Sandrine Salaün.

Introduction et Débat sur le Format du Budget

La séance s'ouvre sur une discussion animée concernant le format des documents budgétaires fournis pour l'année 2026. Ce point, bien que non prévu à l'ordre du jour, constitue une préoccupation majeure pour plusieurs membres, qui regrettent le manque de détails par rapport aux années précédentes. La discussion met en lumière une tension entre la nécessité de transparence et de lisibilité pour les élus et les nouvelles contraintes ou choix de présentation des services financiers.

En réponse, il est précisé que la nouvelle présentation correspond à la nomenclature M57 et se concentre sur les articles budgétaires, qui constituent le niveau de détail légalement requis pour le vote. Il est précisé que les tableaux très détaillés des années passées étaient des "outils de travail" internes qui ne sont pas indispensables pour le vote du budget.

L'intérêt principal est de **garantir la lisibilité, la conformité réglementaire et la capacité de pilotage stratégique**, sans noyer les élus dans un niveau de détail qui relève de la gestion interne.

Le rôle des élus étant de fixer des priorités et des enveloppes, pas de valider chaque dépense. Il s'agit de suivre des tendances et d'anticiper des évolutions. Les détails peuvent être fournis **sur demande**, mais ne doivent pas encombrer le document budgétaire.

Décision : Poursuivre avec le format de présentation budgétaire synthétique

La présentation du budget primitif par article répond aux exigences réglementaires et garantit une lecture claire et stratégique du document. Ce niveau de détail permet aux élus d'apprécier les grandes masses et les orientations, sans entrer dans la micro-gestion des dépenses individuelles, qui relève de la gestion interne des services. Cette approche assure à la fois transparence, lisibilité et efficacité dans le pilotage budgétaire.

Analyse des Dépenses de Fonctionnement

Les discussions portent sur les chapitres 011 (Charges à caractère général), 012 (Charges de personnel), 65 (Autres charges de gestion courante) et 66 (Charges financières), avec une analyse comparative entre le budget prévisionnel 2025, le réalisé 2025 et le prévisionnel 2026.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe une grande variété de dépenses, des fluides à l'entretien des bâtiments, en passant par les fournitures et les contrats de service.

Compte **60611 (Eau et assainissement)** : le budget prévisionnel 2026 est fixé à 13 630 €, en nette baisse par rapport aux 21 750 € prévus en 2025. Cette réduction par l'obtention de remises gracieuses sur d'importantes factures liées à des fuites en 2025, ce qui permet de réajuster le budget à un niveau de consommation plus normal.

Compte **61521 (Terrains)**, avec une provision de 5 000 € pour les exhumations au cimetière. Il est précisé que la Commune poursuit les procédures de reprise des concessions abandonnées.

Compte **615221 (Bâtiment public)** suscite des questions avec un prévisionnel de 139 811 €. Il est clarifié qu'une ligne de 100 000 € est provisionnée pour des "divers", une précaution pour faire face à d'éventuels problèmes imprévus sur les bâtiments communaux.

Compte **6283 (Nettoyage des locaux)**, dont le budget passe de 99 567 € (prévu 2025) à 120 943 € (prévu 2026). L'augmentation est justifiée par le recours accru à l'association Sésame pour pallier aux absences du personnel titulaire, notamment pour assurer le service de restauration scolaire et l'entretien des locaux.

Chapitre 012 : Charges de personnel

La masse salariale représente le poste de dépense le plus important. Le budget total pour le personnel (tous articles confondus) s'élève à 1 428 000 € pour 2026. Une augmentation d'environ 4% est appliquée sur la masse salariale notamment pour anticiper les augmentations du point d'indice, du SMIC et des charges sociales (CNRACL, IRCANTEC).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre inclut les indemnités des élus, les subventions aux associations et les contributions obligatoires.

Compte **65311 (Indemnité de fonction)** porté à 90 810 €, l'augmentation de l'enveloppe s'explique par l'effet de deux facteurs structurels. D'une part, l'enveloppe est désormais calculée sur le nombre théorique d'adjoints, alors qu'elle l'était jusqu'à présent sur le nombre d'adjoints effectivement nommés ; d'autre part, il est prévu pour ce mandat que le Maire perçoive l'indemnité de fonction fixée de droit. En 2025, l'équipe municipale avait fait le choix de fixer les indemnités en-deçà des taux réglementaires et sur la base de seulement quatre adjoints, ceux-ci assumant collectivement les délégations du cinquième adjoint démissionnaire. L'application de ces règles conduit mécaniquement à une augmentation de l'enveloppe, dans un cadre strictement réglementé et parfaitement maîtrisé. »

Concernant les **subventions aux associations (65748)**, il est convenu de maintenir les mêmes niveaux d'aides dans une enveloppe globale de 33 400 €.

Chapitre 66 : Charges financières

Le compte **66111 (Intérêts des emprunts)** connaît une forte hausse, passant d'un réalisé de 22 983 € en 2025 à un prévisionnel de 72 151 € pour 2026. Cette augmentation s'explique par l'ajout des intérêts liés au nouvel emprunt d'1,9 million d'euros contracté pour la construction du Centre technique municipal (CTM). Pour l'instant, seule une tranche d'1 million a été débloquée, et la commune ne paie que les intérêts.

Analyse des Recettes de Fonctionnement

L'examen des recettes révèle une situation contrastée, avec des baisses de dotations et de bases fiscales mais aussi des revenus locatifs stables.

Le poste principal, les **impôts directs (73111)**, est prévu en baisse à 1 283 119 € (contre 1 374 082 € en 2025). Cette diminution est due à une réduction des bases fiscales par l'État.

Les **revenus des immeubles (752)**, qui comprennent les loyers des appartements communaux et du bureau de poste, sont prévus à 47 664 €. Une discussion s'engage sur la vacance d'un appartement au-dessus de l'accueil de loisirs, et il est convenu de le remettre en location rapidement.

La **dotation de solidarité communautaire (73212)** versée par la CCVE est également en légère hausse. En revanche, la **compensation de l'exonération de la taxe foncière non bâtie (74833)** augmente, passant à 10 722 €.

Le remboursement du sinistre de l'orgue (48 945 €), qui a « gonflé » exceptionnellement les recettes réalisées en 2025 sur le compte **75888 (Autres produits)**.

Bilan de la Section de Fonctionnement et Affectation de l'Excédent

La comparaison des dépenses et des recettes totales de fonctionnement pour l'exercice 2025 dégage un excédent de 398 043,62 €.

L'excédent dégagé en 2025 doit être réparti entre la section de fonctionnement pour l'exercice à venir et la section d'investissement pour financer les projets.

Décision : Affecter l'excédent de fonctionnement de 398 043,62 € comme suit :

- **343 613,62 €** sont conservés en section de fonctionnement pour 2026
- **54 430,00 €** sont transférés en section d'investissement. Cette somme est spécifiquement destinée à couvrir le remboursement en capital des emprunts existants.

Cette décision est stratégique car elle assure le financement des dépenses d'investissement.

Analyse des Dépenses et Recettes d'Investissement

La section d'investissement est dominée par la finalisation de grands projets et le lancement de nouvelles initiatives, notamment en matière de rénovation énergétique et d'équipements.

Projets d'investissement majeurs

Le projet le plus conséquent est la **construction du CTM**, avec un reste à payer de 2 457 928 €. D'autres projets engagés en 2025 et à régler en 2026 incluent la pose de panneaux photovoltaïques à Beauvais, la création de trois parcs de stationnement et l'installation d'une pompe à chaleur pour le logement de la Poste.

Un nouveau projet prioritaire est la **rénovation de l'école maternelle**. Face à l'état de l'établissement (problèmes d'isolation, fenêtres anciennes, toits plats dégradés), il est décidé d'engager une première phase.

Décision : Inscrire une enveloppe de 40 000 € pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'école maternelle. Ce budget permettra de mandater un architecte pour préparer le projet (changement des fenêtres, isolation, réfection des toits plats) en vue d'un lancement des travaux en 2027 et de solliciter les subventions correspondantes.

D'autres investissements notables sont validés :

Acquérir un véhicule utilitaire d'occasion pour 15 000 €. Le véhicule actuel du service de la voirie est vieillissant et coûteux en réparations. L'acquisition d'un véhicule plus fiable et capable de tracter une remorque est indispensable.

Poursuivre la modernisation de l'éclairage public en remplaçant 14 lanternes par des modèles LED, pour un coût de 15 000 €. Poursuivre la réduction des consommations énergétiques de la commune par un investissement en partie couvert par des subventions, réduisant le coût net pour la commune.

Installer une caméra de surveillance rue du Vivier pour un budget de 3 000 € afin de répondre aux incivilités et aux dégradations constatées dans ce secteur. La caméra sera positionnée stratégiquement pour surveiller la zone, en coordination avec la communauté de communes.

Financement des Investissements

Les dépenses d'investissement, s'élevant à un total de 3 250 302,55 €, sont financées par plusieurs sources :

- **Excédent d'investissement reporté de 2025** : 1 264 516,55 € (incluant la première tranche de l'emprunt CTM).
- **Subventions** : 700 000 € de la Région pour le CTM et la nouvelle voie, 141 000 € de la DETR, et d'autres aides attendues.
- **FCTVA** : 106 500 €.
- **Virement de la section de fonctionnement** : 54 430 €.
- **Solde de l'emprunt CTM** : 900 000 € à débloquer.

Le budget d'investissement est ainsi présenté à l'équilibre.